



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 042

### ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2025 À L'ASSOCIATION

#### CENTRE JEAN LURÇAT SCÈNE NATIONALE

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANNET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250410-2025\_042-DE

Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant.

Par délibération n°2022/103 du 21 septembre 2022, le Conseil communautaire a engagé une convention multi partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Centre Jean Lurçat Scène Nationale.

Pour 2024, le Conseil communautaire a inscrit à son budget et versé un montant de subvention à attribuer à l'association « Centre Jean Lurçat - Scène Nationale » de 45 000 €.

Du fait du principe budgétaire de l'annualité et n'ayant pas mis en place d'autorisation d'engagement pluriannuel, la proposition de subvention pour l'association « Centre Jean Lurçat - Scène Nationale » doit être votée annuellement et être formalisés par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Considérant que la Communauté de communes Creuse Grand Sud dispose, dans le cadre de sa compétence culturelle facultative, de la possibilité de soutenir toute action culturelle de dimension intercommunale,

Considérant que le Centre Jean Lurçat - labellisé Scène nationale - en tant qu'outil artistique et culturel rayonne sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà,

Considérant que cet outil contribue à la promotion du territoire, la cohésion sociale et l'attractivité de nouvelles populations, contribuant ainsi à son projet de territoire,

Considérant le partenariat existant avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, notamment au travers des services de la Médiathèque intercommunale,

Considérant le bilan de l'activité de l'association présenté lors du conseil communautaire du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler son soutien à l'association « Centre Jean Lurçat - Scène Nationale ».

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 37**

**Adopté à l'unanimité**

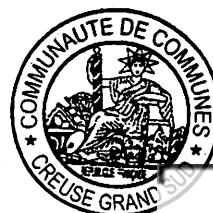
**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE FIXER** le montant de la subvention 2025, en vertu de la règle de l'annualité budgétaire, à l'association Centre Jean Lurçat Scène Nationale à 45 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente  

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250410-2025\_042-DE